

MaPrimeAdapt' : un dispositif pour favoriser le maintien à domicile en toute sécurité

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de l'habitat, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie lance une campagne locale sur le dispositif national MaPrimeAdapt' mis en place par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Ce dispositif a pour objectif de financer des travaux d'adaptation du logement afin d'améliorer le confort des personnes âgées ou en situation de handicap. Il contribue à renforcer la sécurité et anticiper la perte d'autonomie.

UN ENJEU MAJEUR : BIEN VIEILLIR CHEZ SOI !

MaPrimeAdapt' répond à des objectifs essentiels :

- Renforcer la sécurité ;
- Anticiper la perte d'autonomie ;
- Favoriser le maintien à domicile plus longtemps ;
- Prévenir les chutes ;
- Améliorer le confort.

UN DISPOSITIF ACCESSIBLE À UN LARGE PUBLIC

MaPrimeAdapt' s'adresse aux :

- Séniors de minimum 70 ans ;
- Personnes de 60-69 ans en perte d'autonomie ;
- Personnes en situation de handicap.

L'ACCÈS AU DISPOSITIF EST SOUMIS À CERTAINES CONDITIONS, NOTAMMENT :

- L'occupation du logement en résidence principale ;
- Le statut de propriétaire occupant ;
- Le statut de locataire du parc privé (avec l'accord du propriétaire) ;
- Des conditions de ressources.

DES TRAVAUX CONCRETS POUR UN LOGEMENT ADAPTÉ

Le dispositif finance une large gamme de travaux permettant d'adapter le logement à la perte d'autonomie, parmi lesquels :

- Remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied
- Installation de barres d'appui
- Pose de monte-escalier électrique
- Élargissement des portes
- Aménagement des volets roulants électriques
- Suppression des marches ou seuils dangereux
- Amélioration de l'éclairage
- Aménagement des circulations intérieures et extérieures

Les travaux sont réalisés par des professionnels et font l'objet d'un accompagnement technique préalable, garantissant leur pertinence et leur qualité.

MaPrimeAdapt' peut financer jusqu'à 70 % du montant des travaux (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur). MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').



UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET PERSONNALISÉ

Sur le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, le dispositif est déployé avec :

- J'y Rénov, sur le cœur historique de Rumilly, avec les conseillers d'Urbanis (permanences gratuites sur rendez-vous au 04.79.33.21.26 – [jyrenov@urbanis.fr](mailto: jyrenov@urbanis.fr)).
- Le service public France Rénov' Haute-Savoie, animé par les conseillers de l'ASDER (permanences conseils gratuites sur rendez-vous au 04.56.19.19.19 – [eie74@asder.asso.fr](mailto: eie74@asder.asso.fr)).

LES HABITANTS BÉNÉFICIENT :

- D'un accompagnement personnalisé ;
- D'un interlocuteur unique ;
- D'une aide au montage du dossier administratif ;
- D'un suivi complet jusqu'au versement des subventions.

Cet accompagnement facilite les démarches et sécurise les projets des ménages.

Une campagne de sensibilisation auprès du grand public est actuellement diffusée sur les ondes de radio FMR. Ce spot vise à sensibiliser les habitants aux risques liés à la perte d'autonomie et à les inciter à anticiper l'adaptation de leur logement.

Anticiper pour mieux vivre chez soi

Adapter son logement, c'est prévenir les accidents du quotidien et préserver son autonomie le plus longtemps possible. Avec MaPrimeAdapt' et nos conseillers, découvrez les solutions adaptées à vos besoins et concrétisez vos projets !